



ARRETE DU MAIRE
Police Municipale

Objet : Arrêté de circulation pour travaux - Pose d'un poteau et d'une chambre sur trottoir et traversée de chaussée – Rue de Paupin - CIRCET CAB6080 - ARR 2024-03-01-23-

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,

Vu les travaux effectués par l'entreprise CIRCET, TSA 70011 chez Sogelink (69134) DARDILLY Cedex
Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de travaux de pose d'un poteau et d'une chambre L2 sur trottoir ainsi que la traversée de route entre la nouvelle chambre et le nouveau poteau, rue de Paupin à Seloncourt

-- ARRÊTONS --

ARTICLE 1 : Des travaux de pose d'un poteau et d'une chambre L2 sur trottoir ainsi que la traversée de chaussée entre le nouveau poteau et la nouvelle chambre auront lieu à SELONCOURT, 36, rue de Paupin. Ces travaux se dérouleront à compter entre le 13 mars 2024 et le 28 mars 2024 pour une durée de 2 jours.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement de tous véhicules sera strictement interdit aux abords du chantier. La circulation des véhicules se fera sur une seule voie et sera réglementée par alternat manuel. La vitesse sera limitée à 30 km/h.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise ETS CIRCET chargée des travaux et sous sa responsabilité. Des panneaux de chantier devront être mis en place pour signaler les travaux, le tout devra être conforme au Code de la Route en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 01 mars 2024

Jean-Marc ROBERT, Adjoint à la Voirie
et à la circulation

